

## Après 40 jours de grève étudiante, la direction du Collège fait le point

*Laval, le 11 mai 2012* – La grève étudiante a débuté le 14 mars 2012 au Collège Montmorency. Près de deux mois plus tard, le conflit relatif à la hausse des frais de scolarité perdure et la direction du Collège constate qu'il sera complexe et coûteux de reprendre les 40 jours de cours manqués en date du 11 mai 2012.

Le calendrier scolaire d'une session collégiale doit comporter 82 jours (75 jours de cours et 7 jours d'évaluation). Plus le règlement de cette crise tarde, plus l'impact humain et financier sera grand. Selon la directrice des études par intérim et directrice générale M<sup>me</sup> Denyse Blanchet : « au retour de l'ensemble de nos étudiants, il faudra adopter un nouveau calendrier scolaire qui respecte les règles en vigueur des conventions collectives et tous les mécanismes prévus au Règlement sur le régime des études collégiales. D'ores et déjà, nous sommes conscients qu'il faudra allonger la session jusqu'au 30 juin 2012 tout en donnant des cours les samedis et les soirs ce qui pourrait ajouter une facture minimale de 300 000 \$ au budget limité du Collège. »

La direction du Collège signale que le défi d'organiser la fin de la session serait encore plus important si le retour en classe devait s'effectuer après le 14 mai 2012. En effet, la session d'hiver 2012 devrait alors être interrompue pendant la période estivale et se terminer au mois d'août avec comme conséquences des frais additionnels pour le Collège, un défi pédagogique pour le corps professoral, une possibilité importante de décrochage scolaire pour les étudiants et un report du début de la session d'automne 2012. Rappelons qu'il faut prévoir un délai de quatre semaines pour réaliser l'ensemble des étapes administratives en vue de démarrer une nouvelle session scolaire. Une fin de session d'hiver 2012 au mois d'août décale ainsi les deux sessions suivantes et hypothèque à nouveau les budgets du Collège pour l'année 2012-2013.

M<sup>me</sup> Blanchet mentionne également : « Depuis le début de cette grève, il y a eu une collaboration constante entre l'Association générale des étudiants (AGEM) et la direction du Collège démontrant l'implication citoyenne pacifique et respectueuse des étudiants montmorenciens. À la suite de procédures judiciaires accueillies par la Cour Supérieure ces derniers jours, nous avons été en mesure de nous entendre avec l'AGEM et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Montmorency en vue d'exécuter l'ordonnance de sauvegarde. Les 24 étudiants qui avaient déposé des injonctions la semaine dernière ont repris leurs cours le mardi 8 mai 2012 et tout s'est déroulé sans incident. Nous sommes toutefois préoccupés par ces décisions judiciaires qui amènent les établissements scolaires à procéder à des rentrées par vagues successives d'injonctions. Cette situation n'avait jamais encore été vécue auparavant dans le réseau collégial ».

Précisons que depuis le 13 mars, l'AGEM a tenu huit assemblées générales où leurs membres ont été appelés à prendre position. Un nombre exceptionnel de 3 454 étudiants sur 5 807 étudiants ont voté à la première assemblée, pour une mobilisation étudiante moyenne de plus de 2000 étudiants. Lors de l'Assemblée du 8 mai, les étudiants du Collège Montmorency ont rejeté à forte majorité l'entente du 5 mai 2012 concernant le Conseil provisoire des universités.

Par ailleurs, le 10 mai 2012, la Cour Supérieure a entériné un addenda de 177 autres étudiants à l'ordonnance de sauvegarde initiale. Ces étudiants pourront poursuivre leur session à compter du 11 mai 2012.

-30-